

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Soziologie = Revue suisse de sociologie  
= Swiss journal of sociology

**Band:** 11 (1985)

**Heft:** 2

**Artikel:** L'année internationale de la jeunesse à Genève

**Autor:** Houvet, Marc / Simonin, Alain

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-814959>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 09.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## L'ANNEE INTERNATIONALE DE LA JEUNESSE A GENEVE

*Marc Houvet & Alain Simonin*  
Pro Juventute, 26, Boulevard Helvétique, 1207 Genève  
Institut d'Etudes Sociales  
28, rue Prévost-Martin, 1205 Genève

### 1. Espaces liminaires

A l'initiative du Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ - organisme local du Cartel Suisse des Associations de Jeunesse), des personnes appartenant à plusieurs services publics et privés (dont l'activité s'inscrit dans le secteur de la jeunesse) se rencontrent dès mars 1984 et mettent en commun leurs préoccupations.

Au cours de plusieurs séances de travail, les thèmes abordés sont principalement liés à la problématique de "l'espace destiné aux jeunes":

#### 1.1. *Espaces de rencontre*

Espaces de rencontre d'abord, qui permettraient aux jeunes de se retrouver, dans ce qu'on pourrait appeler des "lieux d'appropriation": abords des écoles, préaux, places publiques, etc.... La difficulté étant ici de pouvoir répondre à un désir d'appropriation très mouvant, souvent incompatible avec la notion (adulte) "d'équipement fini et durable". Par ailleurs, les jeunes dans leurs migrations périodiques à travers l'espace urbain sont victimes d'une ségrégation consciemment ou inconsciemment voulue par les autres générations et en même temps provocateurs de cette exclusion périodique de lieux qu'ils se sont appropriés. Ainsi, à Genève, un vaste programme d'aménagement de préaux d'école et de parcs publics en *espaces de jeu pour les enfants et les pré-adolescents* a provoqué dans certains quartiers un processus d'appropriation par les adolescents de ces espaces qui ne leur étaient pas initialement destinés ou tout au moins dont la destination appelait certains types de comportements intégrés aux normes sociales du monde adulte. Les conflits furent inévitables et leur résolution peu novatrice: *l'exclusion, toujours l'exclusion!* Cette recherche désespérée

d'un espace de rencontre à la fois isolé du monde adulte pour éviter le contrôle social et proche de celui-ci par besoin d'une présence adulte rassurante et propice à la confrontation rituelle. Cette recherche-là demeure l'une des préoccupations centrales de ceux qui conçoivent les équipements urbains et sont chargés d'aménager des lieux de vie et de ville pour les jeunes.

Divers projets ont été évoqués lors des séances préparatoires:

- création et aménagement de "*forums*" de quartier, mis sur pied périodiquement afin de créer des occasions de rencontres informelles intergénérationnelles, de nature à la fois culturelle et politique,
- organiser des séances "*parlement des jeunes*" dans lesquelles les parlementaires adultes siègeraient dans les rangs du public!
- mieux tenir compte de la présence informelle des jeunes lors du réaménagement ou de la création d'espaces publics (*lieux de "palabre"*).

### 1.2. *Espaces d'expression*

Espaces d'expression ensuite, particulièrement ceux destinés à l'*expression musicale* non intégrée au "show biz". Le problème réside surtout dans la mise à disposition de locaux de répétition d'une part et d'autre part de petites salles pour des concerts expérimentaux (50 places) supposant des réalisations sur la base de contrats de courte durée. L'appui indispensable à ce genre d'expression destiné à certains groupes d'adolescents ne devrait pas être le fait de professionnels du spectacle imposant des normes trop vite sélectives, mais plutôt de *professionnels de l'animation dans la perspective d'une expression plus populaire*. Il semble que les pouvoirs publics n'aient pas toujours saisi cette différence fondamentale.

## 2. De l'apathie ... à la création d'un comité genevois pour l'AIJ

Mises à part ces rencontres, l'AIJ a suscité, jusqu'en mai 84, très peu d'échanges et de réflexion entre les différents organismes de jeunesse du canton. A cette date, les permanents du GLAJ, soutenus par des représentants du Service des Loisirs du Département de l'Instruction Publique (DIP) et de Pro Juventute, décident d'obtenir des membres du Groupement une position claire quant à la suite à donner à la mise en oeuvre de l'AIJ. Le Conseil du

GLAJ décide de laisser carte blanche aux permanents et aux groupes-membres intéressés pour organiser des actions spécifiques. Dès lors, un tournant est pris, actualisé par un programme modeste: *réunir toutes les associations et personnes intéressées pour constituer un Comité genevois pour l'AIJ.*

Une quarantaine de représentants de différentes organisations de jeunesse se rencontrent en septembre. Six projets sont alors présentés par l'ABARC (Association - de droit privé - pour un Baraquement d'accueil et de Rencontres communautaires), Caritas-Jeunesse, la Maison des jeunes, le Centre de loisirs de Thônex et Pro Juventute. La présentation est suivie d'échanges assez vifs sur la pertinence de créer un comité ad hoc et structuré. La majorité se prononce en définitive pour des groupes de travail qui peuvent se réunir régulièrement en large forum.

Dans le même temps, G.-O. Segond, le conseiller administratif de la ville de Genève le plus concerné par l'AIJ (parce qu'il est aussi président de la commission fédérale pour la jeunesse), pousse les permanents du GLAJ à créer ce comité, de sorte que les artisans des projets de l'année internationale puissent obtenir des subventions publiques.

En octobre, toujours à l'appel du GLAJ, près de trente personnes se rencontrent et discutent du sens à donner à l'AIJ: tout d'abord, s'ouvrir à de multiples collaborations entre associations, et enfin s'accorder sur un même thème de référence: *la participation!*

On fait également le point sur les projets en cours. Dans une ambiance très agitée, l'assemblée consent à poser les premières pierres de ce qui sera le *Comité genevois pour l'Année internationale de la Jeunesse*. Parmi ses premières résolutions, on relève que le comité reste ouvert à l'analyse et à la discussion de tout nouveau projet durant l'année 85 et qu'il convoquera le maximum de personnes intéressées aux objets des futures séances.

La première, tenue à fin novembre, est le reflet des assemblées précédentes, à savoir que de profondes divergences subsistent quant au rôle et au fonctionnement à donner à ce Comité. Première option présentée: le Comité doit stimuler le public concerné par l'organisation de *forums élargis* et doit faire pression sur l'Administration pour obtenir une *enveloppe globale de fonds* destinés à répondre aux demandes durant toute l'année 85; la deuxième option préconise un Comité plus structuré de sorte que soient assurées toutes les tâches de relais et de coordination avec un maximum de cohérence et d'efficacité. Les membres présents prévoient de se réunir afin de préparer une rencontre avec M.

Segond. A ce dernier, les délégués du Comité présentent au début décembre les propositions suivantes: obtenir de la Ville de Genève une subvention d'environ 500.000 frs, la mise à disposition de pages rédactionnelles dans le Journal municipal "022", des aides techniques de différents services (voirie, p.ex.). D'autre part, le Comité se propose de conseiller les groupes au niveau de leurs demandes de fonds ou d'assistance technique et de transmettre ces demandes soit à la Ville, soit à d'autres sources de financement (Fondations privées, DIP, Communes genevoises). Enfin, le Comité définit les critères auxquels une action doit répondre pour obtenir une aide quelconque: tout projet doit concerner les jeunes âgés de 12 à 25 ans, en priorité les jeunes tenus à l'écart du "système" et doit favoriser la création, la responsabilité et la participation directe des jeunes. Qui plus est, il devrait garantir une certaine continuité au-delà de 1985! M. Segond s'engage à verser au Comité une somme de 200.000 frs que ce dernier devra gérer lui-même. Quatre pages du "022" seront réservées aux actions entreprises au cours de l'AIJ. Les demandes d'aides techniques sont à négocier avec les services concernés.

Ces garanties financières permettent aux membres du Comité de voir plus clair et raffermissent leur détermination à aller de l'avant. En janvier 85, ils décident de "fermer" le Comité en ce qui concerne les décisions à prendre pour l'allocation de fonds, mais le maintiennent ouvert à tous lors des débats et autres séances d'information. Et le 21 du même mois, la presse est convoquée à une conférence où sont exposés les intentions et le fonctionnement du Comité, ainsi que les projets d'action parmi les plus avancés. Il est également demandé aux médias représentés de transmettre un appel à toutes les bonnes volontés pour faire de cette année 85, *une année avec les jeunes* et non pour les jeunes.

Des projets arrivent chaque semaine sur les bureaux du GLAJ, qui reste le soutien logistique du Comité. Entretemps, le DIP a décidé de verser une somme de 40.000 frs pour contribuer au financement des diverses actions menées dans le cadre de l'AIJ.

Il est intéressant de noter qu'au stade actuel de l'opération AIJ les organismes de jeunesse les plus dynamiques proviennent du secteur privé, tandis que le secteur public avec en particulier son organisation des Centres de Loisirs est quasiment absent du devant de la scène (seule la Maison des jeunes de Saint-Gervais participe à des créations AIJ).

Les organismes privés entendent bien profiter de cette AIJ pour mieux se faire connaître et lancer de nouvelles activités (souci de renouvellement): deux objectifs nettement moins partagés par le secteur public. D'autres raisons peuvent également

expliquer ce contraste sur le terrain: par exemple, la lourdeur administrative des services publics qui les empêche de lancer des actions souples et spontanées. Ou encore le poids de leurs responsabilités à l'égard du public les contraint à une prudence immobilisante. Ou bien, en définitive, ne serait-ce pas un signe de leurs difficultés à contacter, à rassembler les jeunes de 15-25 ans autour d'actions stimulantes ? Mais d'ici décembre 85, l'équilibre peut encore se rétablir entre les deux secteurs. Intéressant aussi de noter la forte présence des organismes à vocation religieuse dans ce courant "privé".

L'origine de ces deux phénomènes, en tout cas propres à la situation genevoise, tient à une condition essentielle, celle du bénévolat et de son corollaire, l'engagement sur le terrain. Une réalité qui fait défaut aux organismes publics, mais que des institutions laïques et privées comme PRO JUVENTUTE et le Mouvement de la Jeunesse Suisse Romande partagent de la même manière.

### **3. Premiers pas dans les premiers projets**

A fin mars 85, une dizaine de projets ont été transmis au Comité. Sept d'entre eux concernent l'expression des jeunes, soit dans le domaine artistique, soit dans le cadre de débats ou d'interventions dans les media. Dans le premier cas, on trouve le Groupe Animation Artistique de Versoix (GAAV) pour une série de festivités mises en oeuvre pour et par des jeunes créateurs locaux, puis l'ABARC, qui programme à la Pentecôte un Festival de Productions de jeunes d'ici et d'ailleurs, à travers divers modes d'expression: musique, théâtre, cinéma, arts plastiques. Dans le champ des débats, on note les Tables Rondes organisées par l'Action catholique de l'Enfance dans les Cycles d'orientation sur des thèmes choisis par les enfants et les adolescents. L'Action catholique, tout comme le Centre Protestant de vacances avec son nouveau secteur "Antenne Jeunesse" (des émissions radio entièrement produites par des jeunes), fait également appel aux inspirations créatrices des jeunes en lançant un concours de BD. Dans le même style: le Centre paroissial protestant de la Jonction compte susciter des débats à partir de sketches filmés en vidéo, sketches qui illustrent le manque de communication et les difficultés de se faire entendre pour les jeunes. Le Mouvement de la Jeunesse Suisse Romande, sur la base de travaux graphiques et picturaux réalisés par des jeunes dans le cadre d'un concours organisé dans un vieux bus postal, suscite des débats sur le thème de la violence. A ces deux objectifs recherchés par l'ensemble, favoriser

l'expression des jeunes par le biais de la création et leur accès aux media, le district genevois de Pro Juventute en ajoute un troisième, celui de développer une aide à la formation aux outils et techniques de communication moderne: mise à disposition des participants au concours de matériel et de spécialistes, récompenses sous forme de bourses et d'autres perspectives de perfectionnement pour les lauréats.

Les autres projets sont d'inspiration plus "sociale". Le groupe de coordination pour l'accueil et l'hébergement des jeunes à Genève (CAHJ) entend profiter de cette AIJ pour débloquent certaines choses au niveau du logement pour les jeunes, apprentis, travailleurs ou collégiens en particulier. Quatre étudiants de l'Institut d'Etudes Sociales se sont mis à la disposition du Mouvement ATD-Quart Monde pour préparer la venue à Genève, en mai, de 1000 jeunes provenant des 5 continents et qui ont présenté au directeur du B.I.T. leurs revendications en matière de formation et d'emploi. Enfin, le Centre protestant de vacances accueille des jeunes issus de familles de mineurs en grève du Yorkshire, pendant un mois.

Contrairement aux travaux préparatoires du groupe, évoqués en début d'article, force est de constater que, pour l'instant, les actions visent nettement l'amélioration des moyens d'expression et de communication à l'usage des jeunes, et moins l'octroi de lieux permanents de rencontres. Seul le projet du CAHJ, et dans une moindre mesure ceux de POST TENEBRAS ROCK et de CHANGE, deux courants de la jeune musique rock locale, s'inscrivent dans cette demande latente de nouveaux espaces. Mais peut-être les prochains débats organisés en présence d'autorités et de jeunes, permettront-ils d'aboutir à des revendications spécifiques dans ce domaine ?

#### 4. Concours "Atout futur"

Parmi l'éventail de ces actions, il en est une qui tente d'entraîner un maximum de partenaires dans un jeu commun régi par l'idée de *participation*:

Premièrement, par la participation des jeunes au débat public sur des orientations à prendre pour aborder le futur dans les meilleures conditions qui soient; deuxièmement, par la participation des adultes à travers leurs institutions éducatives, leurs administrations, leurs entreprises, leurs media, pour mettre à la disposition de ces jeunes le savoir-faire, les moyens matériels et financiers. Cette action est celle lancée par le district genevois de

PRO JUVENTUTE sous la forme d'un concours de créations adressé à tous les résidents (notamment en cours de formation scolaire ou professionnelle dans le canton de Genève) âgés de 14 à 24 ans.

L'idée est simple: on fait appel à l'imagination des jeunes pour recueillir des éléments de réponse concernant des problèmes liés au futur (le thème du concours), et, en échange, on leur offre de multiples possibilités de mettre en forme ces réponses et de les communiquer au plus grand nombre (assistance technique et accès aux media).

Première phase: la participation des adultes. Pour se faire entendre, les jeunes doivent utiliser des voies de communication modernes, aussi le concours leur propose-t-il de choisir parmi SIX modes d'expression: Bande dessinée - Informatique - Photo - Radio - Super 8 et Vidéo - qui ont l'avantage d'attirer et de toucher un large public.

Les meilleures productions photographiques et bandes dessinées seront diffusées par des quotidiens locaux, les créations radio-phoniques seront retransmises par Radio-Cité et par la Radio Suisse Romande.

Au niveau des films Vidéo et Super 8, le Département Education et Société de la Télévision Suisse Romande présentera les meilleures réalisations dans le cadre d'une émission spéciale.

Enfin, les logiciels et autres programmes des "branchés micro" pourront être essayés au Service Informatique de la Maison des Jeunes et de la Culture de Genève qui se charge également de rendre publics tous les travaux réalisés dans le cadre de ce concours.

Ces outils de création et de communication sont répartis de façon très inégale parmi les jeunes. Certains d'entre eux possèdent déjà un micro-ordinateur; d'autres n'ont pas les moyens de s'offrir un appareil de photo. En revanche, la plupart des institutions éducatives ont un service de moyens audio-visuels le plus souvent confiné dans des opérations strictement didactiques. Il est donc prévu de pouvoir exploiter ce matériel à des fins de création en le mettant à disposition des concurrents. Le Secrétariat général du DIP intervient favorablement auprès des Cycles d'orientation et des Collèges pour que ces derniers soutiennent techniquement la participation de leurs élèves à ce concours. D'autres institutions publiques, comme les Centres de Loisirs de Marignac, d'Aïre, des Pâquis, Maison des jeunes, le Laboratoire Audio-visuel et les Activités culturelles de l'Université, le Service des moyens audio-visuels (S.M.A.V.) du D.I.P., le Centre TV des Cycles d'orientation,

complètent et enrichissent avec leur propre équipement ce soutien technique. L'Association du Vidéographe de Genève (AVG) et le Centre d'Echanges Pédagogiques (C.E.P.), groupements privés de créateurs pour les premiers, de pédagogues pour les seconds, offrent de même leur équipement vidéo et leur espace.

Ce concours offre deux niveaux de possibilité technique aux concurrents: pour certains une initiation à ces outils et pour d'autres, une occasion de se perfectionner dans un projet bien cadré. Dans les deux cas, les concurrents seront épaulés par une équipe de spécialistes dans chaque mode d'expression, mandatés comme consultants par PRO JUVENTUTE. Ces derniers suivront les groupes de près ou de loin (selon les besoins), pour répondre à certains problèmes de réalisation ou intervenir en dernier ressort pour obtenir par exemple une autorisation pour qu'un concurrent puisse filmer dans un endroit public. C'est certainement la partie du concours la plus intéressante, celle où les jeunes sont confrontés aux réalités que sont un délai et des contraintes matérielles à respecter, ainsi que des priorités à choisir pour leur projet. Le rôle du consultant est de faciliter, de mettre en évidence ces confrontations. C'est l'un des objectifs de ce concours: que les jeunes se familiarisent avec l'aventure de la création et se rendent compte de toutes les étapes à franchir pour arriver au terme de leur projet.

Autre aspect de la participation des adultes: des formes d'encouragement (ajoutées au fait d'être diffusé par les media) pour les travaux dont la force des idées et la qualité du message touchent l'ensemble du jury. Cet encouragement se traduit par l'attribution de deux catégories de prix: soit des bourses pour financer un projet de recherche ou de formation du lauréat (Ville de Genève, DIP), soit des prix spéciaux et des facilités diverses, par exemple de présenter sa création au Festival "L'audio-visuel et l'école" de Mondriavo (Italie), et de suivre une équipe de tournage une semaine durant à la Télévision Suisse Romande.

Sur le plan des moyens financiers, PRO JUVENTUTE assure l'infrastructure administrative avec son équipe de permanents et de collaborateurs bénévoles. Pour les frais de rétribution des consultants, plusieurs organismes ont répondu favorablement à l'appel de fonds, le Comité genevois pour l'Année Internationale de la Jeunesse, la Communauté d'Action Suisse pour l'AIJ, la Loterie Romande et d'autres sociétés privées de la place.

## 5. Participation des jeunes

Globalement, 93 projets ont été soutenus par près de 200 participants.

- Qui sont-ils ? 67 % de sexe masculin, 33 % de sexe féminin. Les jeunes filles sont néanmoins majoritaires dans la tranche d'âge des 17-20 ans (21 % contre 20.5 %), mais quasi inexistantes dans celle des 14-16 ans (4.5 % contre 36 %). Les 17-20 ans sont les plus représentés (41.5 %), devant les 14-16 ans (34.5 %) et 21-24 ans (24 %). Ce sont les plus jeunes qui se regroupent le plus facilement autour d'un projet, une tendance qui va en s'amenuisant au fil des âges.
- D'où viennent-ils ? Les collégiens du secondaire supérieur sont les plus nombreux (28 % des projets soutenus). D'ailleurs, les 8 Collèges sont représentés. Au niveau du Cycle d'Orientalisation, 12 sur 17 de ces établissements regroupent 22 % des projets. En ajoutant la participation d'élèves du privé (la Nouvelle Ecole Moser), le secondaire genevois obtient la majorité absolue avec 51 %. Puis viennent ceux et celles qui poursuivent une formation professionnelle (CEPIA et Ecole de Commerce) avec 24 %, des études supérieures avec 15 % et 6.5 % de jeunes travailleurs.
- Le mode d'expérience choisi ? 34 projets concernent la vidéo, 18 le super 8, 22 la BD, 10 la photo, soit 91.5 % des projets relèvent des techniques de l'image. La radio est mal perçue comme outil de création, davantage considéré comme moyen de consommation. Quant à l'informatique, sa dimension créatrice n'est pas entrée dans les us et coutumes des jeunes genevois, mais l'espoir subsiste, puisque les 3 projets sont soutenus par des jeunes âgés de 16 ans.

Après 17 ans, la vidéo attire plus les jeunes filles que les garçons qui, eux-mêmes, sont en force entre 14-16 ans (12 contre 1). La photo est également "féminine" à 7 contre 3, tandis que la radio est totalement "masculine", comme l'informatique. La BD, comme la vidéo, est très prisée par les plus jeunes, surtout par les garçons. C'est vrai également pour le Super 8 à deux contre une !.

- Les sujets choisis: six grands thèmes sont porteurs des préoccupations des concurrents. Sous le thème 'Société', on trouve surtout des sujets liés aux difficultés de communiquer entre individus et entre générations, la position face à la peine de mort, à la criminalité, à l'alimentation, enfin à l'école. Ce thème est le plus représentatif avec 32.5 % des

projets. Viennent ensuite les problèmes liés à l'environnement, avec 24 %, dont 63 % pour des sujets d'ordre général, comme l'avancée des déserts, le nucléaire, la pollution atmosphérique, et le reste pour des cas genevois, comme la sécurité routière, l'habitat, les déchets.

Avec 22 % des projets le 'politique' occupe une place importante entre les jeunes concurrents, surtout intéressés par les problèmes actuels (guerre, famines) et beaucoup moins par les sujets régionaux (situation des étrangers en Suisse et droits de l'homme à Genève).

Les 'sciences' (conquête spatiale, génétique, nouvelles technologies de l'information) nourrissent 13 % des projets et le 'culturel' (création, publicité) seulement 8 %.

Cette répartition est vérifiée par d'autres études plus significatives qui montrent l'importance donnée par les jeunes aux problèmes de société et de l'environnement (études du Conseil de l'Europe et de la revue "Phosphore" réalisées en 1984).

Dans l'attente des résultats des travaux qui détermineront réellement l'impact sur la population, cette opération aura eu en tout cas le mérite de rassembler autour d'une même idée (prendre au sérieux la réflexion de jeunes sur l'avenir, d'où le titre "ATOOUT FUTUR" pour ce concours) des milieux aux fonctions et vocations très différentes et donc peu habitués d'oeuvrer en même temps dans une direction commune. Ces mises en relation, ces actions de faciliter et de mobiliser, seule une institution comme PRO JUVENTUTE pouvait en être le moteur, même si elle n'avait ni les moyens financiers, ni l'espace, ni les ressources humaines pour assumer seule les diverses composantes de cette opération. Une stratégie bien réglée au service d'une volonté de faire participer l'ensemble des acteurs potentiels de cette AIJ.

Par ces effets de participation, la reconnaissance sera donc réciproque pour les deux partenaires, jeunes et adultes. Il reste à savoir si cette règle de participation et de reconnaissance mutuelle continuera d'être adoptée au-delà du concours ...

Une manière d'éviter l'arrêt du jeu serait d'exploiter ces créations comme point de départ à des débats, à des rencontres entre autorités, professionnels et jeunes sur un thème donné.

De même, cette opération aura-t-elle permis de faire apparaître l'existence d'un "capital-matériel" conséquent, de qualité très acceptable, souvent sous-exploité, et d'un "capital-initiative" latent chez de nombreux jeunes du canton.

Il s'agirait de créer une structure dont la fonction serait de faciliter l'interpénétration de ces deux "capitaux", auxquels il faudrait associer le "capital-finances", le mécénat socio-culturel étant apprécié par l'ensemble des acteurs.

Cette structure pourrait être composée de représentants de ces trois "capitaux", avec la présence d'animateurs socio-culturels pour faciliter les échanges.

## 6. Atouts en jeu au-delà de l'Année internationale de la jeunesse

La mise sur pied du concours "ATOUT FUTUR" ne constitue pas seulement, on le voit, une manifestation destinée à célébrer l'année de la jeunesse. En faisant de ce concours l'objectif principal de son action pour 1985, l'équipe d'animation de PRO JUVENTUTE considère à son tour celui-ci comme un "atout du futur" !

On peut en effet imaginer que la mise en place du "réseau Atout du futur" va permettre le développement de toutes sortes de relations entre jeunes et adultes, entre techniciens et profanes, entre politiciens et citoyens. Il s'agira alors pour nous autres, travailleurs sociaux, d'entretenir ce "réseau", d'en favoriser l'évolution. La confection d'un produit (bande dessinée, bande vidéo, film Super 8, etc.) est en soi une aventure, qui tisse des liens plus ou moins profonds, plus ou moins durables entre ses participants. Chacun d'entre nous en a fait l'expérience: pour peu que nous soyons véritablement "acteurs" dans le processus de confection, produits et relations créés à cette occasion gardent une signification particulière dans l'itinéraire personnel.

On pourrait émettre ici l'hypothèse de la présence, dans le domaine de l'action collective, d'un "modèle": concevoir et fabriquer ensemble un produit, confronter sa production à celle des autres, bénéficier de l'appui de professionnels de diverses branches, confronter son produit à un public et diffuser celui-ci via les principaux media locaux. Ce type de modèle permet de développer des relations "horizontales" qui "traversent" divers cloisonnements: âges, handicaps, professionnalismes, sectorisations administratives. En effet, on observe ici des jeunes qui en rencontrent d'autres, d'expressions, de pensées différentes, qui découvrent les savoir-faire des fabricants de l'audio-visuel, ceux-ci (re)découvrant peut-être que leur technologie n'a de raison d'être que si elle peut se mettre au service de la parole et de l'imaginaire des autres, et finalement des politiciens qui s'engagent à favoriser la réalisation de projets imaginés par quelques individus. L'intervention des

travailleurs sociaux consistant ici à créer et à maintenir une dynamique sociale en établissant des "ponts" entre différents mondes aujourd'hui peu perméables entre eux. Nous voici alors en face de nos utopies de toujours: permettre indépendamment de toutes les ségrégations, la libre circulation des idées, des énergies créatrices, des savoirs-faire à travers différents réseaux, producteurs ou reproducteurs de vie sociale: les écoles, quartiers, communes et cantons, etc..

En conclusion une dernière question: dans un tel mode de communication-production est-il encore pertinent de parler de "jeunesses" comme groupements spécifiques exprimant des besoins spécifiques auxquels devraient correspondre des réponses spécifiques ? Ne devrait-on pas plutôt parler de différents "partenaires" agissant selon leurs désirs et leurs compétences respectives au sein d'une même collectivité de production-communication ?

Le déroulement complet de ce concours ainsi que d'autres projets similaires conçus à l'occasion de cette Année de la jeunesse, somme toute prometteuse (!), nous diront si de nouveaux modes de relations sociales ont encore quelques chances de pouvoir se développer dans nos sociétés.